



## Expert·e·s des examens pratiques de la branche du commerce de détail des articles de sport

### Profil d'exigences «vente22+»

Condition d'âge	23 à 65 ans.
Qualifications	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Certificat d'aptitude d'une formation professionnelle de base de 3 ans dans le commerce de détail avec deux ans de pratique professionnelle.</li><li>➤ Certificat d'aptitude d'une formation professionnelle de base de 2 ans dans le commerce de détail avec trois ans de pratique professionnelle.</li><li>➤ Personnes qualifiées dans des professions connexes avec trois ans de pratique professionnelle.</li></ul>
Pratique professionnelle/Exigences	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Minimum trois ans de pratique professionnelle dans le commerce de détail dans la branche des articles de sport.</li><li>➤ Les expert·e·s doivent travailler au moins 20% du temps sur le point de vente de la branche des articles de sport ou y suivre un apprentissage.</li><li>➤ Des exceptions dans le domaine de la pratique professionnelle peuvent être consenties par la Commission d'examens de l'ASMAS, d'entente avec l'expert·e en chef.</li></ul>
Formation comme expert·e.	Avoir suivi avec succès les cours pour expert·e·s ainsi que les éventuels cours de formation continue proposés par l'ASMAS.

### Obligations / Attitude

- Obligation de s'en tenir aux Directives de l'ASMAS ainsi qu'à celles des Commissions d'examens cantonales concernant la réussite des examens.
- Obligation de préparer - et de faire passer - les examens conformément à la dernière grille protocolaire et aux documents spécifiés par l'ASMAS.
- Adopter une attitude positive envers la structure d'examen.
- Obligation de se renseigner à l'avance sur la situation de l'entreprise (assortiment, environnement de travail des candidat·e·s, etc.), pour pouvoir les intégrer dans l'examen sous une forme adéquate.
- Obligation de se mettre à disposition comme expert·e d'examens au moins pendant 2 jours.
- Prendre part à la séance annuelle d'information régionale.
- On attend des expert·e·s de traiter les candidat·e·s avec respect et de créer une atmosphère d'examen agréable.
- Les expert·e·s sont soumis au secret de fonction et à la confidentialité!

Berne, printemps 2024